

Rentrée 2022

ATTESTATION DE PRATIQUE SPORTIVE

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

NOM de l'élève : Prénom

Adresse complète du responsable légal :

Numéro de téléphone : Courriel :

Classe demandée pour année scolaire 2022 – 2023 :

À REMPLIR PAR LE RESPONSABLE DE LA STRUCTURE SPORTIVE

Je soussigné(e) Qualité :

Certifie que l'élève :
est inscrit(e) dans la discipline sportive suivante :

Spécialité : Catégorie :
Niveau : Fédération :

Nom et adresse de la structure sportive :

Nom de l'entraîneur : Numéro de téléphone de l'entraîneur :

Adresse précise du lieu d'entraînement :

Mode de déplacement (métro, bus...) :

Temps de transport : domicile/club club/étab. scolaire :

Si élève interne, adresse de l'internat :

Téléphone et courriel du responsable de la structure sportive :
Tél Courriel :

PRÉ-REQUIS SPORTIFS

Niveau sportif de l'élève (Cochez les cases)

Inscrit sur les listes arrêtées par le ministère chargé des sports

- **OUI**
- **NON**

Si oui :

- Sportif de haut niveau
- Espoir
- Partenaire d'entraînement
- Juge ou arbitre

Niveau de compétition

- Sportif de niveau international
- Sportif de niveau national
- Sportif de niveau régional
- Sportif de niveau départemental

Rentrée 2022

<p>Structures d'entraînement labellisées par le ministère chargé des sports</p> <ul style="list-style-type: none">• OUI <input type="checkbox"/>• NON <input type="checkbox"/> <p>Si oui :</p> <ul style="list-style-type: none">• Pôle France <input type="checkbox"/>• Pôle France jeune <input type="checkbox"/>• Pôle Espoir <input type="checkbox"/>• Centre de formation de club professionnel <input type="checkbox"/>	<p>Caractéristiques des entraînements :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nombre d'heures d'entraînement hebdomadaires : <input type="text"/>- Nombre de jours d'entraînement par semaine : <input type="text"/>- Nombre de compétitions par année : <input type="text"/>- Objectifs visés pour 2022-23: <input type="text"/>
---	---

Résultats sportifs en 2021-2022 et éventuellement antérieurs

Avis motivé de l'entraîneur sur le besoin d'un aménagement du temps scolaire.

En cas d'acceptation du dossier du candidat, la structure (président du club ou entraîneur) s'engage à prévenir l'établissement si le sportif est blessé ou arrête la pratique.

La structure s'engage à participer si possible à une réunion au cours de l'année pour faire un point avec l'établissement.

Signature et cachet du responsable de la structure sportive